

Séance du 28 novembre 2024

Délibération n° 2024/82

OBJET : Approbation de la cartographie des processus comptables et plan d'action

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu la circulaire DB/DGFiP du 24/08/2016 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'État,

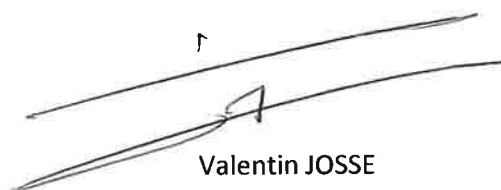
Vu le rapport de présentation du Directeur Général

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la cartographie des processus comptables, le plan d'action réalisé 2024 et celui proposé pour l'année 2025 de l'EPF de la Vendée.
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette cartographie.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture
Préfecture de la Vendée DCPATE
Courrier arrivé le

Le

11 DEC. 2024